

Déposé le : 01/02/2011

No. : CET-075

Secrétaire : DM

## Citations de personnes-clé pendant le lock-out

### **Propos tenus par le porte-parole du Journal de Montréal à la table de négociations, le 11 décembre 2009**

«Ce n'est pas un conflit absurde, pas un conflit inexplicable, c'était la seule manière de parvenir à changer notre plan d'affaires.»

*Source : notes de négociation de la partie syndicale.*

### **Allocution de Pierre Karl Péladeau devant les employés du Journal de Montréal, octobre 2008**

«En terminant, je vais vous laisser sur une réflexion que j'ai partagée également avec Florian Sauvageau la semaine dernière, je parlais du contingent des journalistes, on parlait de la presse écrite comme quatrième pouvoir, d'ailleurs son documentaire s'appelle le Quatrième pouvoir. Il faut jamais oublier une chose, que c'est parce que nous avons une presse écrite forte qu'on est en mesure d'assurer une démocratie solide en Occident... parce que si la population et les citoyens ne sont pas en mesure d'être informés correctement par la plus grande source possible, ben à quelque part, malheureusement, je pense que c'est notre démocratie qui va en souffrir. Alors il faut toujours penser ça, on a toujours tendance à penser que la démocratie est bien installée... »

*Tiré d'un enregistrement fait en direct.*

### **Pierre Karl Péladeau, le 26 janvier 2009**

«Or, non seulement la direction a-t-elle formulé des propositions qui font en sorte que nos collaborateurs demeureront les mieux payés de leur industrie, mais elle a déjà annoncé son intention d'engager plus de journalistes.»

*Source : Le Journal de Montréal, le 26 janvier 2009, page 2.*

### **Lettre de Pierre Karl Péladeau à Gérald Larose à la suite du passage de ce dernier à l'émission de Franco Nuovo à la Première chaîne de la radio de la SRC, le 31 janvier 2009. Date de la lettre inconnue.**

«Vous avez également indiqué que nous voulions réduire 75 postes de journalistes. C'est complètement inexact. Au contraire, *Le Journal de Montréal* n'a aucun intérêt à réduire la qualité de l'information de sa publication dans un environnement toujours plus compétitif et où le contenu est roi. Dès le début des négociations, nous avons indiqué que nous voulions augmenter le nombre de journalistes, d'infographistes et de professionnels de l'information au Journal. Lors des négociations intenses de janvier, nous avons même discuté d'un plancher d'emploi pour l'équipe de rédaction.»

*Source : le site internet L'heure juste, de Quebecor, dédié au conflit de travail entre le Journal de Montréal et le STIJM*

**Propos de Bernard Landry à la même émission, au cours de laquelle il annonce qu'il cesse sa chronique au Journal de Montréal après avoir appris que le Journal était en partie mis en page en Ontario**

«C'est déplorable, a affirmé Bernard Landry, j'avais déjà été clair avec la direction du *Journal* et l'avais avertie que je cesserais cette collaboration si les lois du travail n'étaient pas respectées. Je suis pour la création d'emplois au Québec et on enlève des emplois en les transférant en Ontario.»  
*Source Rue Frontenac, le 31 janvier 2009*

#### **Lettre de Pierre Karl Péladeau à l'occasion de la Rencontre économique 2010**

«...nous nous devons de poser la véritable question du déséquilibre des forces que toutes les législations des dernières décennies ont créé entre employeurs et syndicats, lequel a eu et a plus que jamais comme conséquence de défavoriser les entreprises québécoises dans le contexte économique mondialisé dorénavant largement répandu...»

*Source : Journal de Québec, 21 janvier 2010*

#### **Nancy Ménard-Cheng, avocate chez Ogilvy Renault et mandataire du Journal de Montréal : Incidence des technologies de l'information et des communications sur les dispositions «anti-scab» du Code du travail**

«L'employeur qui est en mesure d'assurer le maintien de ses activités à l'extérieur de l'établissement affecté par un conflit de travail est donc très avantage par rapport à celui qui ne peut le faire.»

«Selon la CRT, la notion d'établissement peut comprendre tout lieu où un salarié en grève ou en lock-out accomplit normalement ses fonctions, lorsque l'employeur contrôle directement ou indirectement le travail des salariés à l'emploi d'un tiers qui exécutent les mêmes fonctions pendant la grève ou le lock-out. La Cour supérieure a jugé que cette interprétation ne pouvait se concilier avec le texte du *Code du travail*; même lorsqu'il y a similitude de fonctions, il faut que le travail s'effectue dans l'établissement où la grève ou le lock-out a été déclaré pour conclure à une violation de l'article 109.1 b) du Code.

*Source : Publication d'Ogilvy Renault, 8 décembre 2009*

#### **Lettre de Pierre Karl Péladeau : Les deux côtés de la médaille**

«Rappelons que le *Journal de Montréal* a offert, par respect pour ses employés, les paramètres de règlement intervenus au *Journal de Québec*, notamment le versement de généreuses indemnités de départ de dix-huit (18) mois de salaire, offre que l'exécutif du syndicat du *Journal de Montréal* avait acceptée en décembre, pour les répudier quelques semaines plus tard, ne laissant à la direction du Journal de Montréal d'autre alternative que de décréter un lock-out pour dénouer l'impasse créée par cette obstination à reconnaître la réalité.»

«Il semble bien, comme cela s'est passé à *La Presse* avec la CSN, qu'il faille aux syndicats des ultimatums de fermeture ou des fermetures pures et simples pour leur faire comprendre les impératifs économiques des entreprises québécoises, créatrices d'emplois et de richesse pour l'ensemble de la collectivité.»

*Source : Lettre du jour, Le Journal de Montréal, le 26 août 2010*

# **Lock-out décrété au *Journal de Montréal***

**Publié le 24 janvier 2009 à 00h00 | Mis à jour le 24 janvier 2009 à 13h33**

La Presse Canadienne (Montréal) Dans une mise au point aux lecteurs publiée samedi dans le *Journal*, la présidente et éditrice du quotidien Lyne Robitaille explique que la décision était inévitable. *Source : Cyberpresse, le 24 janvier 2009*

**Lyne Robitaille, éditrice du Journal de Montréal, le 24 janvier 2009**

Le lock-out : une décision inévitable : sous-titre d'un texte expliquant la décision du Journal de Montréal.

«Pourtant, le syndicat a choisi de livrer bataille pour préserver des privilèges qui appartiennent au passé, tout en se drapant de ses plus beaux habits pour tenter de faire croire qu'il s'agit d'un débat sur la qualité de l'information, ce qui n'est aucunement le cas. Devant pareille intransigeance, nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de décréter un lock-out cette nuit».

*Source : Le Journal de Montréal, le 24 janvier 2009, page 3*

**Lyne Robitaille, éditrice du Journal de Montréal, au sujet du lectorat du quotidien**

«Le Journal de Montréal a vu son lectorat augmenter d'une façon spectaculaire au cours de la dernière année, comme nous le confirme le plus récent sondage NADbank 2009/10, qui mesure le taux de lecture des principaux quotidiens au pays.»

*Journal de Montréal, 7 Octobre 2010*

**Marc-François Bernier : La responsabilité politique derrière les conflits chez Quebecor**

«Cela ouvre grande la porte aux abus de pouvoir dans une situation où l'équilibre des rapports de force est rompu car l'employeur peut mettre à la rue des centaines de travailleurs, journalistes ou autres, sans subir de graves pertes économiques puisqu'il peut compter sur le travail de nombreux cadres et d'une foule de journalistes à l'œuvre dans d'autres médias pour tenter de compenser l'absence de ses employés locaux. Si Quebecor cumule les conflits de travail, cela ne peut se faire que grâce à sa position d'oligopole médiatique obtenue avec le consentement de la grande majorité des parlementaires du Québec, de tous partis politiques confondus.»

*Source : Observatoire du journalisme, PROJETJ.ca, le 2 février 2010*

**Lancement de deux nouveaux hebdomadaires au Québec par Sun Media**

« Au Québec, Corporation Sun Media a lancé huit nouveaux hebdomadaires depuis février 2010 et le tirage de nos journaux régionaux atteint maintenant 1 645 000 exemplaires. Nous continuerons à innover en présentant des publications de haute qualité afin d'offrir aux lecteurs d'un maximum de régions une information fiable, complète, qui va au cœur de leurs priorités.»

*Source : Communiqué de presse de Sun Media, le 30 septembre 2010*

